

2.9 Insertion des lycéens professionnels et étudiants du CAP au BTS

Les formations professionnelles et post-baccalauréat de niveau certificat d'aptitude professionnelle (**CAP**) à brevet de technicien supérieur (**BTS**) peuvent être préparées par voie scolaire (en tant que **lycéen professionnel et étudiant**) ou en apprentissage (en tant qu'apprenti).

Parmi les lycéens professionnels et étudiants inscrits en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS en 2021-2022 dans un lycée public ou privé sous contrat, 52 % sont toujours inscrits en études en France l'année suivante ► **figure 1**. Parmi les 48 % qui ne sont plus en études l'année suivante, 48 % occupent un emploi salarié en France en janvier 2023, six mois après leur sortie d'études : 40 % dans le secteur privé et 8 % dans le secteur public ► **figure 2** ; les 52 % restants sont dans une autre situation, par exemple en emploi indépendant, au chômage ou à l'étranger.

Globalement, le **taux d'emploi salarié** privé à six mois des lycéens professionnels sortis du système éducatif en 2022 est stable par rapport aux générations sorties en 2021 et en 2019 (environ 41 %) tandis que celui de la génération sortie en 2020 (35 %) a été affecté par la crise causée par l'épidémie de Covid-19. Les taux d'insertion plus faibles des lycéens professionnels que ceux des apprentis après une formation de niveau CAP à BTS s'expliquent notamment par des profils initialement différents des jeunes issus de ces deux voies.

Six mois après la sortie d'études, 50 % des femmes sorties d'une formation professionnelle ou d'un BTS en voie scolaire sont en emploi salarié contre 47 % des hommes, mais ces derniers sont davantage en emploi à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaires) : 40 % contre 37 % ► **figure 3**.

Plus le niveau de diplôme préparé est élevé, mieux les lycéens professionnels s'insèrent professionnellement : au bout de six mois, 62 % des élèves sortis d'études en 2022 après un BTS sont en emploi salarié, contre 45 % de ceux sortis après un **baccalauréat professionnel** et 29 % après un CAP. Quel que soit le niveau de diplôme préparé, l'insertion des jeunes diplômés est meilleure que celle des jeunes n'ayant pas obtenu leur diplôme (+10 points en moyenne en faveur des diplômés). L'écart diminue avec le niveau de diplôme préparé (+6 points pour les sortants d'études après un BTS, contre +13 points après un CAP).

Deux ans après la sortie d'études, 55 % des lycéens professionnels et étudiants de BTS sortis en 2021 sont en emploi salarié privé, en progression de 14 points par rapport à la situation six mois après la sortie ► **figure 4**. Deux ans après la sortie d'études, l'écart d'insertion professionnelle selon le niveau de diplôme préparé est moindre qu'à six mois mais reste très élevé. Le taux d'emploi salarié privé des sortants de 2021 atteint 65 % deux ans après un BTS, 52 % deux ans après un baccalauréat professionnel et 40 % deux ans après un CAP. ●

► Définitions

La désignation des **lycéens professionnels et étudiants** du CAP au BTS est parfois réduite à la mention « lycéens professionnels ».

Le **taux d'emploi salarié** à x mois est la part des personnes occupant un emploi salarié en France 6, 12, 18 et 24 mois après la sortie d'études parmi celles en dernière année de formation et ne poursuivant pas d'études en France à la rentrée suivante.

Le **taux de poursuite d'études** est la part des personnes poursuivant leurs études, que ce soit en apprentissage ou en voie scolaire, dans le secondaire ou le supérieur, en France, parmi l'ensemble des personnes en dernière année de formation.

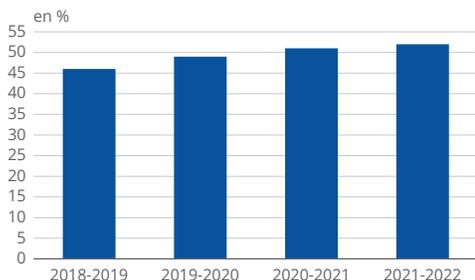
Ces deux indicateurs sont calculés à partir du dispositif Inserjeunes (voir Sources).

CAP, BTS, baccalauréat professionnel, emploi au sens du BIT : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- « Depuis 2018, l'apprentissage s'ouvre massivement aux formations du supérieur et des services », in Formations et emploi, coll. « Insee Références », édition 2025.
- « L'insertion des jeunes après une formation en voie professionnelle », Depp.
- « Insertion professionnelle des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2021 - 55 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2023 », Note d'information n° 24.30, Depp, juillet 2024.
- « Insertion des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie d'études en 2022 : 48 % sont en emploi salarié en janvier 2023 », Note d'information n° 23.53, Depp, décembre 2023.

► 1. Taux de poursuite d'études des lycéens en dernière année de formation professionnelle, par année scolaire



Lecture : 52 % des lycéens en dernière année d'une formation professionnelle d'un niveau CAP à BTS pendant l'année scolaire 2021-2022 poursuivent des études en France à la rentrée suivante.

Champ : France hors Mayotte, lycéens professionnels inscrits en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS (hors mentions complémentaires) dans un lycée public ou privé sous contrat.

Sources : Dares-Depp, Inserjeunes.

► 2. Taux d'emploi salarié à 6 mois des lycéens professionnels sortant d'études, par année de sortie



Note : La prise en compte de l'emploi public induit une rupture de série entre les sortants 2021 et 2022, à la fois sur l'emploi privé et sur l'emploi public.

Lecture : Six mois après leur sortie d'études en 2022, 48 % des lycéens professionnels d'un niveau CAP à BTS sont en emploi salarié en France.

Champ : France hors Mayotte, lycéens professionnels d'un niveau CAP à BTS (hors mentions complémentaires) dans un lycée public ou privé sous contrat sortant d'études, emplois salariés au sens du BIT.

Sources : Dares-Depp, Inserjeunes.

► 3. Insertion des lycéens en dernière année de formation professionnelle en 2021-2022, selon le sexe, l'obtention du diplôme et le niveau de diplôme préparé

Caractéristiques	Taux de poursuite d'études	Répartition des sortants d'études	Taux d'emploi salarié à 6 mois des sortants d'études	Répartition par type d'emploi		
				CDI ou fonctionnaires	CDD ou intérim	Autres types de contrat
Ensemble	52	100	48	39	51	10
Femmes	53	42	50	37	50	13
Hommes	52	58	47	40	53	7
Diplôme obtenu	58	73	51	38	52	10
Diplôme non obtenu	35	27	41	39	51	10
CAP, dont :	50	17	29	34	52	14
Diplôme obtenu	57	nd	33	34	52	14
Diplôme non obtenu	34	nd	20	32	53	15
Bac professionnel, dont :	56	49	45	36	52	12
Diplôme obtenu	62	nd	48	35	52	13
Diplôme non obtenu	35	nd	37	37	52	11
BTS, dont :	48	34	62	43	50	7
Diplôme obtenu	51	nd	64	42	51	7
Diplôme non obtenu	37	nd	58	43	50	7

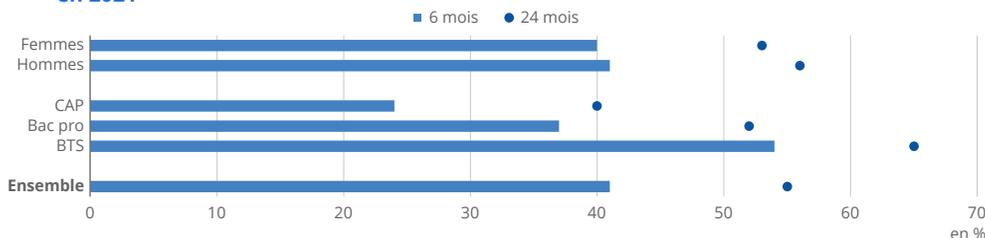
nd : non disponible.

Lecture : 62 % des lycéens en BTS sortant d'études en 2022 sont en emploi salarié en France 6 mois après leur sortie.

Champ : France hors Mayotte, lycéens professionnels inscrits en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS (hors mentions complémentaires) dans un lycée public ou privé sous contrat, emplois salariés au sens du BIT.

Sources : Dares-Depp, Inserjeunes.

► 4. Taux d'emploi salarié privé à 6 et 24 mois des lycéens professionnels sortant d'études en 2021



Lecture : 41 % des lycéens professionnels d'un niveau CAP à BTS sortant d'études en 2021 sont en emploi salarié privé en France 6 mois après, contre 55 % 24 mois après.

Champ : France hors Mayotte, lycéens professionnels d'un niveau CAP à BTS (hors mentions complémentaires) dans un lycée public ou privé sous contrat sortant d'études, emplois salariés au sens du BIT.

Sources : Dares-Depp, Inserjeunes.